



Conseil communal
Bureau du Conseil

Rapport de la commission ad hoc du 13 avril 2017 au Conseil communal de la Ville de Pully

Préavis No 04-2017
Parc Guillemain
Mise en conformité et agrandissement du hangar des
collaborateurs de Parcs et promenades
Crédit demandé CHF 1'258'000.00

Date : 13 avril de 17h00 à 17h35 visite des locaux Parc Guillemain
Date : 13 avril de 17h45 à 18h25 bâtiment administratif de la Damataire

Représentants de la Municipalité présents :

Monsieur Nicolas Leuba, Municipal de l'urbanisme et de l'environnement
Monsieur Philippe Daucourt, Chef de service de l'urbanisme et de l'environnement
Monsieur Dominique Gueneret, Chef jardinier
Monsieur Jean-Michel Maradan, chef de service adjoint de l'urbanisme et de l'environnement

Membres de la Commission présents : Mmes Muriel Thalmann, remplaçant Mme Beatrix Sobgoui, Francine Medana et MM. Pierre-François Clerc, Yassin Nour, Julien Pache, Michel Godart remplaçant Géraldine Padez, Jean-Baptiste Rusconi et Pierre Zappelli.

Excusés : Mmes Géraldine Padez, Beatrix Sobgoui, toutes deux remplacées

La Présidence de la Commission est assurée par Mme Lucienne Vasserot

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 13 avril à 17h00 au Parc Guillemain afin de visiter les locaux dont il est question dans notre préavis.

Nous remercions notre Municipal, M. Nicolas Leuba, les chefs de service MM Daucourt et Gueneret et M. Maradan qui nous ont donné toutes les explications au cours de la visite.

Monsieur Leuba nous accueille et fait un bref exposé du parc Guillemin. A l'époque ce lieu était destiné à des cultures et à des jardins.

Il nous rappelle le pourquoi de ce préavis : suite à une inspection du Service cantonal de l'emploi une **mise en conformité des locaux du cimetière de Chamblandes et du parc Guillemin a été ordonnée.**

En visitant les locaux sous la conduite de M. Gueneret, chef jardinier, chacun peut se rendre compte de la vétusté de ceux-ci, des vestiaires actuels, et de l'aménagement en sous-sol d'un local de « fortune » insalubre, sans évier ni eau courante, utilisé pour la pause de midi des employés des Parcs et promenades. Pas de vestiaires pour les dames.

Parc des biches

(En réalité il s'agit de daims et non pas de biches, mais par habitude et tradition il est toujours nommé le Parc des biches)

Actuellement un abri pour les daims existe dans le hangar, laissant passer les odeurs des bêtes dans ce qui sert de vestiaire.

Après les transformations un enclos en bois sera construit à l'intérieur du parc pour 8 bêtes, libérant ainsi des surfaces supplémentaires pour le nouvel aménagement.

Information complémentaire :

La ville de Pully a l'autorisation cantonal pour héberger jusqu'à 8 bêtes (actuellement 1 male et 7 femelles) et la personne qui s'occupe des bêtes doit avoir suivi une formation fédéral.

Il faut assurer la pérennité de l'élevage des daims, naissance, échanges avec d'autres parcs animaliers pour éviter la consanguinité...etc.

Une membre de la commission demande pourquoi ne pas prévoir des ânes pour qu'il y ait plus d'échange avec les enfants qui ne peuvent approcher les daims ? la question est posée ! Les ânes pourraient être plus bruyants ! Les biches ont toujours fait partie du parc Guillemin.

Air de dépôt

Constaté sur place, la proposition selon les plans du préavis concernant le réaménagement de l'entrée du parc pour les piétons et la séparation de l'accès au hangar pour les véhicules de service sera bienvenue, assurant une sécurité impérative entre enfants, piétons, accès garderie, accès au parc Guillemin (voir plan dans le préavis)

La première partie de la séance se termine ~ vers 17h35 et nous sommes conviés à poursuivre celle-ci dans les locaux de la Damataire, où nous avons pu étudier les plans complémentaires au projet du préavis, soit : coupe et façades.

Une information est donnée par la présidente à l'ensemble des commissaires, rappelant que le hangar des jardiniers, comme l'ensemble du parc Guillemin, est placé sous protection générale prévue par la loi et a obtenu la note « 3 » du recensement architectural : « objet intéressant au niveau local » n'altérant pas les possibilités des transformations sollicitées.

Pour rappel :

La Commission de Gestion avait déjà mis la commune en demeure de présenter un préavis lors de la première année de la nouvelle législature pour mettre surtout le local du cimetière en conformité ainsi que celui du parc Guillemain :

Vœu 2 de la commission de gestion / rapport concernant l'année 2015:

La commission de gestion souhaite qu'un préavis, concernant les locaux du personnel du cimetière ainsi que ceux du parc Guillemain soit présenté en 2016 et non pas « pourrait déboucher » sur un préavis comme indiqué dans la réponse de la Municipalité à ce même vœu en 2014.

Réponse de la Municipalité :

Les locaux utilisés par Parcs et promenades au Cimetière de Chamblandes et au Parc Guillemain doivent être mis en conformité. Les travaux à entreprendre ont suscité une réflexion sur l'organisation des locaux des deux sites. Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil communal au printemps 2017. Dans l'intervalle, afin de réduire le coût des travaux et d'optimiser la gestion du personnel, la Municipalité a décidé de regrouper les activités de l'équipe du cimetière avec celles de Parcs et promenades dans le bâtiment du Parc Guillemain. Ce dernier peut accueillir ces fonctions, moyennant transformation.

Les collaborateurs de Parcs et promenades (cimetière de Chamblandes et parc Guillemain) seront regroupés dans les nouveaux locaux du parc Guillemain et de là ils se rendront sur leur lieu de travail aux divers endroits de la commune.

Actuellement le service regroupe 23 employés (12 hommes, 8 femmes, y compris 3 apprentis) + 2 à 3 civilistes (service civil)

Le chef de service M.Gueneret occupe un bureau à la Damataire.

Après les travaux, le local du cimetière sera utilisé uniquement pour stocker du matériel. il sera au préalable rafraîchi mais aucuns gros travaux ne seront effectués.

Travaux prévus

Il est prévu de démonter le mur de façade sud et d'agrandir les locaux sous le couvert actuel. La nouvelle façade sera en bois afin de garder le cachet du bâtiment.

Le programme figure dans le préavis, l'accueil pourra se faire jusqu'à 25 personnes.

Des vestiaires seront enfin à disposition pour employées et employés.

Un local pour la pause sera bienvenu.

Les travaux ne concernent qu'environ 1/3 du bâtiment. L'espace de travail et les garages ne seront pas concernés. Une place de garage a déjà été aménagée en atelier.

Pendant les travaux qui seront fait par étapes, il ne devrait pas y avoir trop de nuisance pour le personnel, toutefois il se pourrait qu'un « portakabin » soit installé à l'extérieur. Celui-ci pourra servir de vestiaire provisoire.

Question :

- Pourquoi ne pas avoir prévu de panneaux solaires ?

Réponse :

- la chaudière étant récente et les besoins sanitaires n'étant pas très importants, la pose de panneaux solaires ne se justifie pas !

Remarque :

:- Il y a souvent des voitures qui rentrent dans le parc, soit pour déposer des enfants qui se rendent à la garderie, soit des gens qui stationnent, principalement et surtout le week-end !

Réponse de M. Gueneret:

- Il y a 4 places réservées pour déposer les enfants qui se rendent à la garderie en dehors du parc.
- Avec le nouvel aménagement, l'entrée sera moins aisée et les zones mieux délimitées, en espérant que le blocage de ces automobilistes peu scrupuleux sera plus naturel.

C'est un problème de la police et la commission souhaite qu'un contrôle soit mieux effectué.

Comme mentionné dans le préavis la mise en séparatif du réseau des eaux usées et des eaux claires sera effectués.

Nous constatons qu'il n'y a pas de poste spécifique pour le désamiantage, celui-ci fait partie du CFC 1 (Travaux préparatoires) sous la position 11 « Démolition, démontage »

Idem pour l'abri des biches qui lui est intégré au CFC 2 (Bâtiment) dans la position 21 « Gros œuvre 1 ». Toujours au CFC 2 (Bâtiment) à la position 29 « Honoraires des CFC il faut lire 1-2-4 et supprimer le 9 car les meubles seront directement pris en charge par le dicastère concerné.

Les travaux devront être terminés à la fin de l'année 2018.

la ville de Pully fera partie de la manifestation « *Lausanne Jardin 2019* ». Le parc Guillemin sera mis à disposition à cette occasion.

N'ayant plus de question, Madame la présidente passe à la lecture des conclusions et au vote du présent préavis

Conclusions

Dans sa séance du 3 avril, la Commission des finances a accepté ce préavis à l'unanimité.

C'est également à l'unanimité que la commission ad'hoc désignée à cet effet, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal n°04-2017 du 15 mars 2017
- vu le rapport désigné à cet effet
- vu le rapport de la Commission des finances

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'258'000.00 destiné à lui permettre de procéder la mise en conformité et à l'agrandissement du hangar des jardiniers du par Guillemain, selon le présent préavis :
2. de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales, sur 30 ans au maximum.

La séance est levée à 18h25 avec les remerciements d'usages.

Pour la commission ad'hoc, son rapporteur :



Lucienne Vasserot

